

Cabinet GERLOGE

ADMINISTRATEUR DE BIENS - Siège Social : 9 Rue la Bruyère - 75009 PARIS
S.A.S au capital de 10 000 Euros - Siret B 331 409 383 00063 - APE 6832
GARANTIE FINANCIERE SO.CA.F. - Transaction : 120 000€ - Gérance : 2 500 000€ - Syndic : 500 000€
CARTES PROFESSIONNELLES CPI 75012016000007619 délivrées par CCI de France

GERANCE ☎ : 01.42.27.27.82 ✉ : gerance@gerloge.fr COMPTABILITE ☎ : 01.42.27.93.20 ✉ : compta@gerloge.fr
LOCATION VENTE ☎ : 01.42.27.82.07 ✉ : transaction@gerloge.fr

MISE EN DEMEURE

Référence : G.0266.00006

SARL ANTOINE SOARES
13 RUE GASTON REFUFFAT

75019 PARIS

Identifiant : FRA

Mot de passe :

Paris, le 17/01/2020

Madame, Monsieur,

Nous recevons votre dossier qui fait apparaître que, malgré nos précédentes relances, vous restez redevable, au 17/01/2020, de la somme de 2 681,33 Euros.

Selon le détail ci-dessous :

Relevé de compte du 06/01/2020 au 17/01/2020.

Date	Libellé	Débit	Crédit
06/01/2020	ORDRE DU CLIENT	2 681,33	
	Total	2 681,33	
	Solde	2 681,33	

Frais pour la présente relance : 11,00

Net à payer en Euros. 2 692,33

Sous peine de voir notre responsabilité professionnelle engagée, nous serons contraints, sans règlement par retour du courrier de 2 692,33 Euros. de procéder au recouvrement des sommes dues par voie de justice.

En outre, conformément au décret N° 2015-282 du 11 mars 2015, nous ne sommes pas opposés à un règlement amiable de notre différend et nous nous tenons à votre disposition pour en discuter. A défaut de réponse sous huitaine nous estimerons que vous refusez toute solution amiable.

Vous devez considérer la présente lettre comme une mise en demeure, de nature à faire courir tous délais, intérêts, clause pénale et autres conséquences que la loi et les Tribunaux y attachent.

Dans cette attente nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Gérant.

Coupon à joindre impérativement à votre règlement

ANTOINE SOARES

G.0266.00006

Mise en demeure du 17/01/2020

Montant à payer : 2692,33 Euros.